

# L'ÉCHO DES FALAISES

Journal de Leclercville ❖ Novembre 2023

## Présentation des États comparatifs conformément à l'article 176.4 du Code municipal

ÉTATS COMPARATIFS - SEPTEMBRE 2022 ET 2023			
REVENUS	2022	2023	VARIATION
TAXES	1 137 112 \$	1 224 778 \$	87 666 \$
TENANT LIEU DE TAXES (ÉCOLE PRIMAIRE)	0 \$	0 \$	0 \$
TRANSFERTS (TERRES PUBLIQUES, PIQM, etc.)	837 832 \$	104 918 \$	(732 914 \$)
SERVICES RENDUS (RECYC-Québec, revenus Parc, quai etc.)	49 378 \$	156 554 \$	107 176 \$
AUTRES REVENUS (Permis, mutations, intérêts etc.)	96 266 \$	70 557 \$	(25 709 \$)
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 120 588 \$</b>	<b>1 556 807 \$</b>	<b>(563 780 \$)</b>
DÉPENSES	2022	2023	VARIATION
ADM. GÉNÉRALE (Rémunération, quote part, serv. Juridique etc.)	280 932 \$	268 419 \$	(12 513 \$)
SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE ,INCENDIE)	61 064 \$	42 365 \$	(18 699 \$)
VOIRIE ET TRANSPORT	219 821 \$	260 454 \$	40 633 \$
HYGIÈNE DU MILIEU (Eaux usées)	87 752 \$	169 838 \$	82 086 \$
URBANISME, AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT	34 474 \$	134 739 \$	100 265 \$
LOISIRS ET CULTURE	51 196 \$	119 417 \$	68 221 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT, FRAIS CAISSE)	150 577 \$	144 188 \$	(6 389 \$)
REMBOURSEMENT DE LA DETTE (CAPITAL)	594 100 \$	124 300 \$	(469 800 \$)
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 479 916 \$</b>	<b>1 263 720 \$</b>	<b>(216 196 \$)</b>
<b>SURPLUS/DÉFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>640 672 \$</b>	<b>293 087 \$</b>	<b>(347 585 \$)</b>



### Table des matières

Message du maire .....	1-2
Publication municipale .....	3-7
Autres informations.....	8-12

DATE DE TOMBÉE : 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2023

PROCHAINE PARUTION : 8 DÉCEMBRE 2023

Veuillez faire parvenir vos articles à l'adresse suivante : [administration@munleclercville.qc.ca](mailto:administration@munleclercville.qc.ca)

BUDGET 2023 ET SOLDE COURANT AU 30 SEPTEMBRE			
REVENUS	BUDGET	30/09/2023	DISPONIBILITÉ
TAXES	1 198 981 \$	1 224 778 \$	(25 797 \$)
TENANT LIEU DE TAXES (ÉCOLE PRIMAIRE)	3 800 \$	0 \$	3 800 \$
TRANSFERTS	208 700 \$	104 918 \$	103 782 \$
SERVICES RENDUS	117 968 \$	156 554 \$	(38 586 \$)
AUTRES REVENUS	411 551 \$	70 556 \$	340 995 \$
SUBV PIQM (COMPTE AVANTAGE)	0 \$	0 \$	0 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 941 000 \$</b>	<b>1 556 806 \$</b>	<b>384 194 \$</b>
DÉPENSES	BUDGET	30/09/2023	DISPONIBILITÉ
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	371 816 \$	268 419 \$	103 397 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	138 394 \$	42 365 \$	96 029 \$
VOIRIE ET TRANSPORT	345 773 \$	260 454 \$	85 319 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	254 561 \$	169 838 \$	84 723 \$
URBANISME, AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT	77 892 \$	134 739 \$	(56 847 \$)
LOISIRS ET CULTURE	154 717 \$	119 417 \$	35 300 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (INT., FRAIS CAISSE)	155 100 \$	144 188 \$	10 912 \$
FDS ROULEMENT, FDS RÉSERVÉ ÉLECTION	5 447 \$	4 946 \$	501 \$
*** REMBOURSEMENT DE LA DETTE (CAPITAL)	437 300 \$	124 300 \$	313 000 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 941 000 \$</b>	<b>1 268 666 \$</b>	<b>672 334 \$</b>
<b>SURPLUS/DÉFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>0 \$</b>	<b>288 140 \$</b>	<b>288 140 \$</b>

## MOT DU MAIRE

Chers citoyens et citoyennes,

Nous vous présentons les États comparatifs de septembre 2022 et septembre 2023 ainsi que le budget 2023 et le solde courant conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

« Tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer deux états comparatifs lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté. »

Vous remarquerez l'écart des revenus qui est principalement dû à notre subvention PIQM qui tire à sa fin.

Notre équipe s'affaire à préparer le budget pour 2024 qui sera présenté lors d'une séance extraordinaire en décembre. La date vous sera communiquée ultérieurement.

Denis Richard, maire

# AVIS PUBLIC

## Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 6 novembre 2023 le conseil municipal de Leclercville a adopté le **règlement numéro 2023-188 intitulé : Règlement abrogeant le règlement 2017-129 décrétant un emprunt de 208 698\$ pour rénover le centre communautaire.**

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le **règlement numéro 2023-188** fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. **Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures, le 27 novembre 2023 au bureau de la municipalité de Leclercville situé au 8013, Marie-Victorin, Leclercville.**

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2023-188 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 53. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2023-188 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 27 novembre 2023, au bureau municipal situé au 8013, Marie-Victorin, Leclercville.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité lundi, mardi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

7. Toute personne qui, le 6 novembre 2023 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- \* être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
- \* être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- \* être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- \* dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- \* être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- \* être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

\* avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 6 novembre 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.



Sylvie Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 novembre 2023.



Sylvie Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière

## AVIS PUBLIC

### SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-187 PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, le conseil a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement 2023-187- Plan d'aménagement d'ensemble visant à :

**Assurer dans les secteurs susceptibles de recevoir des projets plus importants, un développement cohérent de ces parties de territoire par la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 4 décembre 2023, à 19h au centre communautaire situé au 8055, route Marie-Victorin, Leclercville.**

Donné à Leclercville, le 7 novembre 2023.



Sylvie Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 novembre 2023.



Sylvie Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière





**Municipalité de Leclercville**

8013, Marie-Victorin  
Leclercville ( Québec ) G0S 2K0  
TÉL : 819 292-2331  
Télécopieur : 819 599-0550  
administration@municleclercville.gc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

---

**Avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum en rapport au projet de règlement 2023-184 modifiant le règlement de zonage 2019-151**

---

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2019-151 ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Second projet 2023-184, adopté le 6 novembre 2023, modifiant le règlement de zonage 2019-151.

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 octobre 2023 à 18h30, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 151-2019.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées dans toutes les zones de la municipalité afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité au bureau de la municipalité (8013, route Marie-Victorin, à Leclercville), aux heures régulières d'ouverture.
3. Pour être valide, toute demande doit:
  - a. Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
  - b. Être reçue au bureau de la municipalité (8013, route Marie-Victorin, à Leclercville) au plus tard le 20 novembre 2023.
  - c. Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Les conditions pour être une personne intéressée
  - a. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 6 novembre 2023:
    - i. Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
    - ii. Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
    - iii. Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: Toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 6 novembre 2023, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Ou

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité 8013, route Marie-Victorin, aux heures normales de bureau.
5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Une copie du second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité (8013, route Marie-Victorin, à Lotbinière), aux heures régulières d'ouverture. Des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À LECLERCVILLE, LE 10 NOVEMBRE 2023

---

SYLVIE LEMAY  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

## PRINCIPALES DÉCISIONS – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

(Le procès-verbal peut être consulté sur le site internet le mois suivant – après son adoption par le conseil)

- Renouveler le contrat d'assurance avec la FQM pour un montant de 20 424,42\$;
- Nommer monsieur Charles-Étienne Beudet comme maire suppléant;
- Adoption du règlement 2023-188 qui abroge le règlement 2017-129 ;
- Adoption du projet de règlement 2023-187 –Plan d'aménagement d'ensemble;
- Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement 2023-184 visant à modifier le règlement de zonage 2019-151;
- Adopter la politique sur la protection des renseignements personnels;
- Autoriser les travaux pour le remplacement de deux ponceaux;
- Accepter deux demandes de dérogations mineures;
- Participer au projet de Partage d'une ressource régionale pour le soutien en archivage;
- Verser un montant de 150\$ aux Chevaliers de Colomb.

### URBANISME

#### 4.1.1 OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiments est prohibé sans l'obtention préalable d'un permis de construction. Sans restreindre la portée de ce qui précède, un permis de construction doit notamment être délivré préalablement à la réalisation des travaux.

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ LE LUNDI, 13 NOVEMBRE TOUTE LA JOURNÉE**

Le Cercle de Fermières de Leclercville, en collaboration avec MIRA, recueille les cartouches d'encre vides. Il y a une boîte à cet effet au local des Fermières (8050 Marie-Victorin) et une au bureau municipal.

### CONSEIL DES MAIRES À LECLERCVILLE

**Vous être cordialement invités à la rencontre des maires de la MRC de Lotbinière qui se tiendra au centre communautaire le 22 novembre à 19h30.**

Exceptionnellement, le cours de danse country du 22 novembre se donnera au chalet des loisirs à la même heure.

Nous vous rappelons que la municipalité offre un remboursement partiel des frais pour les inscriptions des enfants à une activités sportive ou culturelle. Sur réception de la facture, la municipalité émettra un remboursement de 95\$ par enfant par année.

Acheminez vos factures au courriel suivant: [administration@munleclercville.qc.ca](mailto:administration@munleclercville.qc.ca)

#### CARTOUCHES ACCEPTÉES

Lexmark (d'origines ou recyclées)

Cartouches originales seulement: HP , Brother, Samsung, canon, Dell et Kyocera,

Cartouches à jet d'encre: HP, canon

#### CARTOUCHES REFUSÉES

Moustache, premium tone, Fuzion

Marques maisons: Staples, Grand and Toys, etc.

Cartouches originales: Ricoh, Toshiba, Sharp, Konica Minolta, Okidata, Xérox, Epson

Tous contenants de poudre et tubes de plastique

## Informations municipales

### COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Prendre note que la dernière collecte hebdomadaire des matières organiques s'effectuera le 13 novembre 2023. Une collecte est aussi prévue le 18 décembre.

### BADMINTON

Vous voulez pratiquer le badminton et vous cherchez des coéquipiers et/ou des adversaires? Joignez le groupe Facebook « Badminton Leclercville » au <https://www.facebook.com/groups/790533402685502>.



### CERCLE DE FERMÈRES DE LECLERCVILLE

Il n'y aura pas de réunion du Cercle en novembre.

Si vous connaissez des personnes qui seraient intéressées à se joindre à nous, il est possible d'adhérer au Cercle tout au long de l'année. Nous sommes toujours heureuses de recruter de nouvelles membres.

N'oubliez pas le souper des Fermières ce samedi 11 novembre à 18 h, au centre communautaire.

Le repas sera suivi d'une soirée dansante avec le duo Ginette Lalonde et Luc Chalifoux.

Adultes: 25\$

Enfants de 6 à 12 ans: 10\$

Enfants de 5 ans et moins: gratuit

Pour réservation: Julie Bisson au 418-573-2559 ou Johanne Lemay au 418-796-2310

Bar sur place!

### Club FADOQ Messenger de l'Amitié de Leclercville

Rappel :Conférence le 21 Novembre à 13h à la petite salle du centre communautaire intitulé « Les clés de la Bienveillance »

Bienvenue à tous et à toutes : membres et non membres

Dîner de Noël le 3 décembre au Centre communautaire à midi.

Repas chaud suivi d'une chanteuse-animatrice en pm.

Prix : 25 \$ SVP Réservez avant le 25 novembre.

Info: Emilie au (819) 292-2526 ou Hortense (819) 292-1471

13 Décembre : Marche de Noël à 18h30 en face de L'église.

Un léger gouté sera servi à la petite salle du Centre communautaire par la suite.

Carte de membres de la FADOQ au prix de 25 \$ pour 1 an ou 45 \$ pour 2 ans.

Privilèges et Rabais dans certains magasins 10%, Intact assurance et restaurants.

Emilie (819) 292-2526 ou Hortense (819) 292-1471



# CONFÉRENCE

## LES CLÉS DE LA BIENVILLANCE



### ATELIER DYNAMIQUE

Outils simples et concrets à mettre en application pour favoriser votre mieux-être psychologique



**Mélanie Boucher**  
Intervenante en santé mentale pour la connaissance de soi et vers la communauté

**MARDI 21 NOVEMBRE**  
**13H00**

### Leclercville

Centre communautaire  
8055 route Marie-Victorin



Maison de la Famille de Lotbinière



## Horaire des FÊTES 2023



**DU 23 DÉCEMBRE**  
**AU 4 JANVIER**  
INCLUSIVEMENT

Sans transport :  
25, 26 et 27 décembre  
1, 2 et 3 janvier

### EN SEMAINE DE

Laurier-Station  
Saint-Apollinaire  
Sainte-Foy

DÉPART le matin :  
Laurier-Station à  
**6 h 45 et 8 h 30**

RETOUR le soir :  
Sainte-Foy à  
**16 h 10 et 18 h 10**

### POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie  
130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU  
144, Principale, Saint-Apollinaire

*Joyeux temps  
des Fêtes!*



[www.express-lotbiniere.com](http://www.express-lotbiniere.com) • 418 881-3884, poste 103

### PROGRAMMATION AUTOMNE 2023 05 septembre au 15 décembre

Inscription – Infos : [www.maisonfamillelotbiniere.com](http://www.maisonfamillelotbiniere.com) 418-881-3486

Tous nos Ateliers et nos Services sont **GRATUITS**

POUR (PARENTS, MÈRES, PÈRES, ENFANTS, GRANDS-PARENTS, FEMMES, HOMMES, **TOUTES FAMILLES**, SÉPARÉES, RECOMPOSÉES...)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30-16h Halte-garderie	8h30-16h Halte-garderie	8h30-16h Halte-garderie	8h30-16h Halte-garderie	8h30-16h Halte-garderie
9-11h <b>STIMULATION LANGAGE</b> <b>MOTRICITÉ FINE</b> parent-enfant (2-5ans) Apprivoiser les petits défis	9-11h <b>CHOUETTE &amp; PIROUETTE</b> Atelier découvertes parent-enfant (0-5ans) avec une partie parent	9-11h <b>CHOUETTE &amp; PIROUETTE</b> Atelier découvertes parent-enfant (0-5ans) avec une partie parent <b>VITALITÉ INTELLECTUELLE-3</b> (musclez vos méninges) adulte	9-11h <b>CHOUETTE &amp; PIROUETTE</b> Atelier découvertes parent-enfant (0-5ans) avec une partie parent <b>VIE DE FAMILLE</b> On s'outille pour différents défis, soutien parent	9-11h <b>CHOUETTE &amp; PIROUETTE</b> Atelier découvertes parent-enfant (0-5ans) avec une partie parent <b>BÉBÉ-CHOUCHOU</b> Atelier motricité globale parent- enfants (8 à 16 mois)
13 à 15h adulte <b>CAFÉ LECTURE</b> : Lecture sur différents sujets, et échanges	13 à 15h <b>CUISINE ET VIE RELATIONNELLE</b> adulte	13 à 15h <b>PÉRINATALITÉ</b> : Pour parents d'un bébé ou en attente d'un...	13 à 15h <b>CRÉATIVITÉ-ÉMOTION</b> Créer et mieux se connaître	13 à 15h <b>SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE</b> Bouger ensemble parce que c'est plus plaisant adulte
SERVICES				
<b>ÉCOUTE ACCOMPAGNEMENT</b> : Adultes, couples, mieux surmonter les difficultés	<b>POUR MIEUX INTERVENIR</b> : Conseils éducatifs pour parents	<b>SOUTIEN POUR HOMMES</b> : Pour surmonter les difficultés	<b>SOUTIEN SÉPARATION</b> : Pour le vivre le plus harmonieusement possible, pour les enfants et vous	<b>CONSULTATION BRÈVE PROFESSIONNELLE</b> : Avocat Médiation familiale
<b>COCÉANOMANES ANONYMES</b> : (toutes dépendances) Rencontres les lundis 19h	<b>MÉDIATION CITOYENNE</b> : Soutien concernant les conflits (voisinage...)	<b>FÊTE-CŒUR-TEMPS</b> : Du temps pour les aînés pour leur anniversaire	<b>PRÉSENCE LOTBINIÈRE</b> : Suivi, accompagnement, soutien lors d'un deuil	<b>SOUTIEN COPARENTALITÉ</b> : Pour prendre soin des parents et des enfants



## Octobre - Mois de la sensibilisation au TDAH

Le Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) **nous touche tous**. Il a un impact sur **chacun de nous**. Au Québec, c'est **plus d'un demi-million de personnes** qui vivent au quotidien avec les défis occasionnés par ce trouble du neurodéveloppement. Les conséquences souvent insoupçonnées du TDAH touchent non seulement les personnes atteintes, mais aussi **tout leur entourage** (parents, famille, conjoint, amis, voisins, employeurs, enseignants) ainsi que la **communauté**.

Le TDAH entraîne des pertes de productivité au travail estimées entre **6 et 11 milliards** au pays, selon le *Centre for ADHD Awareness Canada*.

Il s'agit un trouble du neurodéveloppement qui entraîne des difficultés à s'auto-moduler, à contrôler et à freiner :

- Les idées (inattention);
- Les gestes (bougeotte physique);
- Les comportements (impulsivité);

Les émotions (hyper-réactivité émotionnelle).

On ne connaît pas les causes exactes, mais nous savons que la génétique est fortement impliquée (70 à 90%). Les recherches ont également démontré que le cerveau des personnes vivant avec le TDAH se développe et fonctionne différemment. Notamment, les mécanismes de neurotransmission de la dopamine et de la noradrénaline seraient dysfonctionnels dans le TDAH.

Non diagnostiqué ou mal pris en charge le TDAH peut entraîner de lourdes conséquences dans la vie des personnes atteintes :

- Anxiété, dépression, maladie bipolaire, opposition
- Problèmes relationnels, séparation conjugale
- Délinquance, tabagisme, alcoolisme, drogues
- Surutilisation des écrans, gaming
- Difficultés d'apprentissage, décrochage scolaire
- Changements fréquents ou perte d'emploi
- Blessures accidentelles nécessitant une consultation à l'urgence (dont TCCL)
- Accidents de la route
- Grossesse non planifiée, ITSS
- Difficultés à implanter et maintenir une saine hygiène de vie, obésité, troubles du sommeil
- Diabète et troubles de santé cardio-vasculaire
- Décès prématuré (accidentel, suite à une maladie ou volontaire, par suicide)

Le TDAH touche très certainement certains, voire même plusieurs de vos citoyennes et citoyens. Pour les personnes touchées et leurs proches, être informés sur le TDAH et sur les stratégies permettant de surmonter les défis y étant associés est primordial pour leur assurer un meilleur avenir et pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel. La Fondation Philippe Laprise offre **gratuitement** plus de 25 formations en ligne permettant une meilleure prise en charge des symptômes du TDAH et leurs impacts, destinées aux personnes touchées, à leurs proches, aux enseignants, aux professionnels de la santé, aux personnes et aux intervenants qui gravitent autour d'eux.

Dans le cadre du Mois de la sensibilisation au TDAH, nous voulons vous informer de l'existence de ces formations qui pourraient grandement aider les individus concernés. Nous vous invitons à visiter **le site Internet de la Fondation Philippe Laprise** ([www.fondationphilippelaprise.com](http://www.fondationphilippelaprise.com)).



DU 25 NOVEMBRE  
AU 6 DÉCEMBRE

**JOURNÉES D'ACTION  
CONTRE LES VIOLENCES  
FAITES AUX FEMMES**



Centre-Femmes de Lotbinière 418-728-4402  
SOS Violence conjugale 1-800-363-9010 24h / 7 jours

Judith Lajoie inc.

Société par actions d'un courtier immobilier  
Coach Achat-Vente

B 418.666.5050  
C 581.982.2211



RE/MAX RÉFÉRENCE 2000

AGENCE IMMOBILIÈRE  
FRANCHISE INDÉPENDANT ET AUTONOME DE RE/MAX QUÉBEC INC.

3333, rue du Carrefour, local 250  
Québec (QC) G1C 5R9  
judith.lajoie@remax-quebec.com  
www.judithlajoie.com



# Concert de Noël

présenté par Marianne Daigle et le chœur de Noël

## QUAND

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023, à 20h

## OÙ

Église de St-Flavien

## COÛT

Prévente: 20\$ (jusqu'au 29 novembre 2023)

Prix régulier: 25\$ (à l'entrée)

Gratuit pour 12 ans et moins

## INFORMATION ET BILLETÉRIE

- Aide alimentaire Lotbinière 418-728-4201
- Marianne Daigle 418 796-1348
- <https://www.aidealimentairelotbiniere.org/>

Billets disponibles en ligne  
en scannant ce code QR :



## LES PROFITS

SERONT EN TOTALITÉ POUR  
AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE

**Aide  
Alimentaire  
Lotbinière**

Imprimé par Copiexpress





# GUIGNOLÉE LLE 2023

Lors de la campagne annuelle de la guignolée pour Leclercville, Lotbinière et Saint-Édouard, vous pourrez faire vos dons en argent et en denrées non périssables de la manière suivante.

**Du 4 novembre au 13 décembre inclusivement, des boîtes de dons seront présentes dans les commerces, aux bureaux municipaux, ainsi qu'aux églises de votre localité.**

Vos dons en argent et en denrées permettront à de nombreuses familles et personnes seules de vivre la période des Fêtes dans la joie et la dignité.

**En cette période où les banques alimentaires peinent à suffire, soyons généreux !**



# Paniers de Noël 2023

Inscription

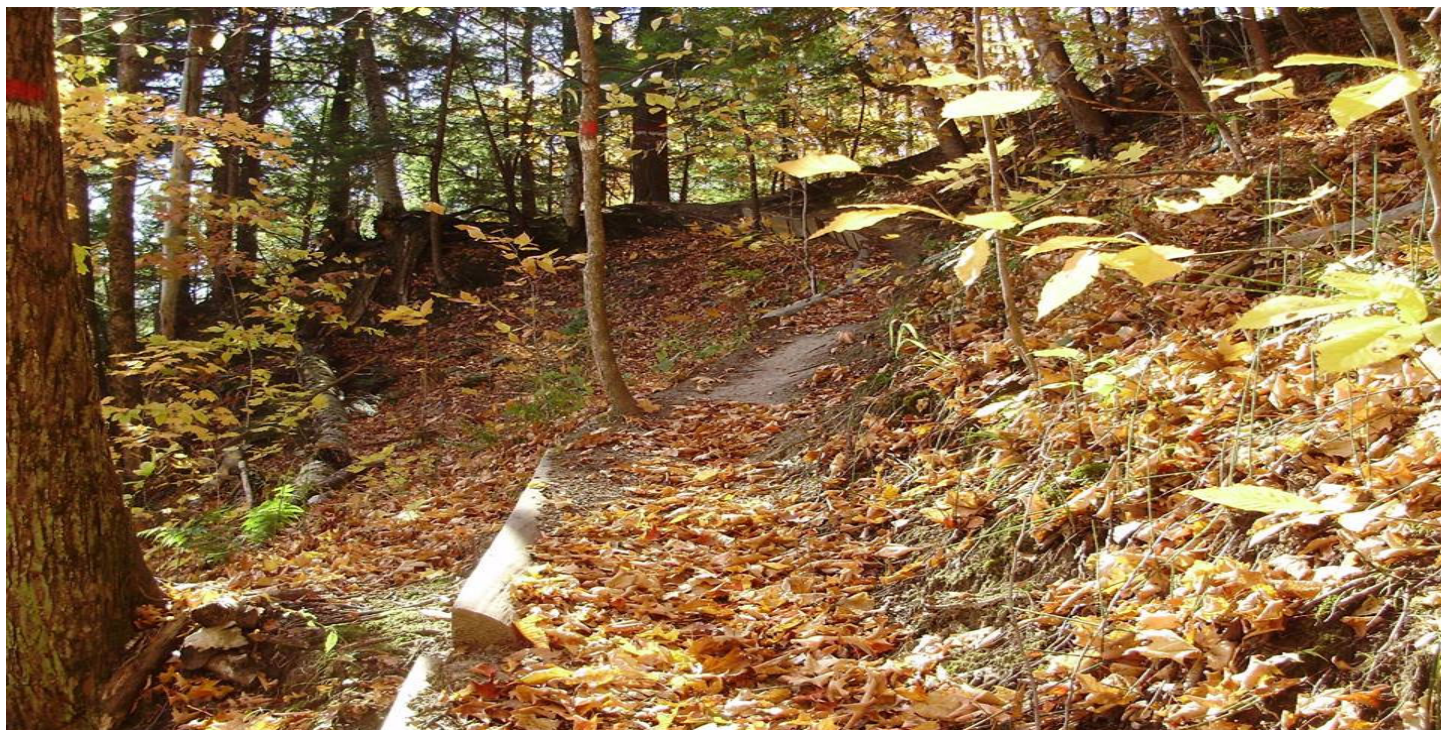
**Pour les familles et les personnes seules de Leclercville, Lotbinière et Saint-Édouard qui ont besoin d'une aide alimentaire pour Noël, contactez madame Denise Meunier au (418)796-2802.**

**La période d'inscription s'étendra du 6 novembre au 8 décembre.**





**Municipalité de Leclercville**  
8013, Marie-Victorin  
Leclercville (Québec) G0S 2K0  
Tél : 819 292-2331  
[www.administration@munleclercville.qc.ca](http://www.administration@munleclercville.qc.ca)



## Membres du conseil

**Denis Richard**.....Maire  
**Charles-Étienne Beaudet** .....Conseiller #1 et  
..... maire suppléant  
**Maxime Guimond** ..... Conseiller #2  
**Sophie Bédard**.....Conseillère #3  
**Anthony Richard**.....Conseiller #4  
**Johanne Lemay**.....Conseillère #5  
**Rémi Auger**..... Conseiller #6

## Renseignements généraux

**Directrice générale** : Sylvie Lemay poste 2  
**Directrice générale adjointe** : Josée Dufort poste 1  
**Travaux publics** :  
Les Entreprises Édouard Paquette (418) 971-0055  
**Permis** :  
Alexis Boulay Côté (819) 292-2331 poste 3  
**Préposé à l'entretien** :  
Nicole Beaudet (819) 292-2331  
**Location de salles et Chalet des loisirs** :  
Josée Dufort (819) 292-2331 poste 1  
**Fabrique**:  
Rachel Héroux (819) 292-2769

## OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

<b>Lundi</b>	<b>8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00</b>
<b>Mardi</b>	<b>8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00</b>
<b>Jeudi</b>	<b>8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00</b>